



COLLECTE ET TRAITEMENT  
DES DÉCHETS MÉNAGERS DU SECTEUR  
DE BRIEY, VALLÉE DE L'ORNE & JARNISY

Envoyé en préfecture le 09/12/2022  
Reçu en préfecture le 09/12/2022  
Publié le   
ID : 054-255400905-20221206-DEL38\_2022-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

SYNDICAT INTERCOMMUNAL  
POUR LE RAMASSAGE ET LE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES  
DU SECTEUR DE BRIEY, VALLEE DE L'ORNE ET JARNISY

COMITE SYNDICAL  
SEANCE DU 6 DECEMBRE 2022

### Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

**N° 38/2022**

**OBJET : MODIFICATION DE LA DELIBERATION SUR LES INVESTISSEMENTS**

L'an deux mille vingt-deux, le six décembre à dix-huit heures trente, le Syndicat Intercommunal pour le Ramassage et le Traitement des Ordures Ménagères du Secteur de Briey, Vallée de l'Orne et Jarnisy, s'est réuni aux Grands Salons de la mairie de Briey, à l'effet d'examiner les différentes questions inscrites à l'ordre du jour. La convocation a été transmise le 29 novembre 2022.

**Présents** : M. MILANO – M. MOLINERIS – Mme POUVREAU – M. NORROY – Mme GUIDEZ – M. FERRARELLI – Mme PRIEUX – M. GRIVEL – M. BESSEDJERARI – Mme BOULIER – M. VACCANI – Mme BARILLET – M. METZINGER – M. CROCENZO – M. LINTZ – Mme BURKI – Mme BLETTNER – M. SCHAACK – M. BECQUER – M. ANTCZAK – Mme MARTINEZ – Mme CHALLINE – Mme KOCKEISEN – M. DIDIER – M. MENGHI – M. TOMC – M. NOCCHI – M. LIEVAIN – Mme HIRTZBERGER – M. HIRSCH – Mme HARING – M. MUSIOL – M. BARTH – M. POIROT

**Représentés par un pouvoir** :

M. ZAMPETTI par M. MILANO  
Mme CROUTSCH par Mme POUVREAU  
M. L'HERBEIL par M. NORROY  
M. DEMANGE par M. FERRARELLI  
M. ANDRE par Mme PRIEUX  
M. KEFF par M. METZINGER  
M. CARDAIRE par Mme BURKI  
M. CORNILLE par Mme HARING  
M. POGGIOLINI par Mme HIRTZBERGER  
M. DIETSCH par M. HIRSCH

**Représentés par un suppléant** :

M. MAGNOLINI par M. NOE  
M. DURAND par M. CHECHETTO  
Mme PASQUINI par Mme PIECHOCKI

**Excusés** : Mme BERTOLINO FALCONETTI – M. ZIMMERMANN

**Absents** : M. BERNARD – M. BURLERAUX – M. SCHMITT – M. BERG – Mme LIENARD - M. AISSAOUI – M. BENALOUACHE – Mme ZAIM – Mme PORCO GALLINA - M. GENCO – M. PASQUER – M. JODEL – M. FALZI – M. NEZ – M. NEUBERT – Mme THUILLIEZ - M. SCHWARTZ

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales M. LINTZ a été désigné secrétaire de séance parmi les membres du comité syndical.



29, rue Gustave Eiffel  
BP 80116 - 54800 JARNY



Tél.  
03 82 20 22 00



Fax  
03 82 20 87 70



Email  
communication@sirtom.fr



Internet  
www.sirtom.fr

Le Président présente à l'assemblée l'actualisation des durées d'amortissement.

### Le comité syndical

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- VOTE pour l'amortissement linéaire de biens ou catégories de biens
- ADOPTE l'amortissement au prorata-temporis, pour toutes les immobilisations hors celles de faible valeur
- DECIDE d'amortir les biens de faible valeur dont le coût unitaire est inférieur à 500 € TTC en une seule fois, l'amortissement de ces biens de faible valeur sera constaté l'année suivant la constatation comptable, ces immobilisations étant portées au fil de l'année sur un numéro d'inventaire unique
- FIXE la durée des amortissements comme suit :

<b>Immobilisations incorporelles</b>	
Frais d'études	5
Logiciels	2
<b>Immobilisations corporelles</b>	
Voitures	5
Voitures d'occasion de 1 à 5 ans	3
Voitures d'occasion de 5 à 10 ans	2
Voitures d'occasion de plus de 10 ans	1
Camions et véhicules industriels	8
Camions et véhicules industriels d'occasion de 1 à 5 ans	6
Camions et véhicules industriels d'occasion de 5 à 10 ans	4
Camions et véhicules industriels d'occasion de plus de 10 ans	2
Bennes	8
Bennes d'occasion de 1 à 5 ans	6
Bennes d'occasion de 5 à 10 ans	4
Bennes d'occasion de plus de 10 ans	2
Bennes FMA	5
Bennes FMA d'occasion de 1 à 5 ans	3
Bennes FMA d'occasion de 5 à 10 ans	2
Bennes FMA d'occasion de plus de 10 ans	1
Matériel de bureau	5
Matériel informatique	4
Appareils de téléphonie mobile	2
Mobilier	10
Equipement de garage et ateliers	10
Autres matériels	8
Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile	15
Agencement et aménagement de bâtiments	15
Agencement et aménagement de terrains	15

Envoyé en préfecture le 09/12/2022

Reçu en préfecture le 09/12/2022

Publié le

ID : 054-255400905-20221206-DEL38\_2022-DE



Il est rappelé que les subventions transférables ayant financé des biens suivront la même cadence en matière de reprise que celle de l'amortissement des biens.

**Fait et délibéré en séance les dits jour, mois et an**

**Pour extrait certifié conforme**



Envoyé en préfecture le 09/12/2022

Reçu en préfecture le 09/12/2022

Publié le



ID : 054-255400905-20221206-DEL38\_2022-DE

